

Découverte de la Baie de Somme entre Terre et Mer ...

Traversez la Baie de Somme **côté Mer** au travers d'une promenade d'une heure sur un bateau couvert (le Commandant Charcot III) au départ du port de Saint Valery sur Somme ou du Crotoy.

Au retour, découvrez la Baie de Somme **côté Terre**, à bord de notre train historique (1 heure de trajet).



Dates 2021

Le mardi 27 avril (**Annulé**)

Le mercredi 26 mai

Le vendredi 25 juin

Le vendredi 10 septembre

Le mardi 21 septembre

Le mercredi 20 octobre

Tarifs Forfait Train & Bateau

- Adulte : 28.00 € TTC

- Enfant (de 3 à 12 ans) : 19.50 € TTC

- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Ce tarif inclut : le voyage en train historique aller-simple, le voyage en bateau, la cotisation "membre ponctuel" à l'association du CFBS (couverture assurance RCP)

Conditions de Réservation

Les dates et les places étant limitées, il est conseillé de réserver au plus tôt.

Réservation en ligne disponible : www.chemindefer-baiedesomme.fr

Modalités de Paiement : 100% à la commande.

Conditions de Modification ou d'Annulation

Le Client peut modifier ou annuler la réservation avant la date de voyage. Cependant, en cas d'annulation tardive, des frais de résolution de contrat seront appliqués (voir nos Conditions Générales de Ventes, article 11.4).

En cas de mauvais temps, la traversée en bateau peut être annulée. Il sera proposé en remplacement un aller-retour en train, accompagné d'un remboursement partiel de la prestation, ou le report de la prestation sur une autre, en fonction des disponibilités.

A Noter

A Saint Valery : les départs et arrivées du train et du bateau se font au Port.

Au Crotoy : les départs du bateau se font au port, les départs du train à la gare (environ 500 mètres de distance entre le port et la gare).

Le billet ne réserve pas de place assise à bord du train. Aussi, est-il conseillé d'être présent en gare 45 minutes avant le départ.

Voyage en train : Les chiens sont acceptés, tenus en laisse. Accès PMR possible, nous contacter.

Voyage en bateau : Les chiens sont acceptés, tenus en laisse. Accès PMR possible, nous contacter.

Coordonnées

Chemin de Fer de la Baie de Somme

Téléphone : 03.22.26.96.96

Mail : accueil@cfbs.eu

Gare de Saint Valery BP 80031

80230 SAINT VALERY SUR SOMME

Bateaux de la Baie de Somme

Téléphone : 03 22 60 74 68

Mail : contact@bateau-baie-somme.com

Téléphone : 03.22.26.96.96 / www.chemindefefer-baiedesomme.fr

L'Association du Chemin de Fer de la Baie de Somme et le "Commandant Charcot" se sont associés pour vous permettre de découvrir la Baie de Somme avec deux moyens de transport combinés.

Mardi 27 avril (Annulé)

Au départ du CROTOY			
Départ en BATEAU			
Le Crotoy - Port	Dép.	12h45	
Saint Valery - Port	Arr.	13h45	
Retour en TRAIN			
			
			
Saint Valery - Port	Dép.	14h30	16h00
Le Crotoy - Gare	Arr.	15h30	17h00

Au départ de SAINT VALÉRY			
Départ en BATEAU			
Saint Valery - Port	Dép.	11h45	
Le Crotoy - Port	Arr.	12h45	
Retour en TRAIN			
			
			
Le Crotoy - Gare	Dép.	14h30	16h00
Saint Valery - Port	Arr.	15h30	17h00

Mercredi 26 mai

Au départ du CROTOY			
Départ en BATEAU			
Le Crotoy - Port	Dép.	12h15	
Saint Valery - Port	Arr.	13h15	
Retour en TRAIN			
			
			
Saint Valery - Port	Dép.	16h30	
Le Crotoy - Gare	Arr.	17h30	

Au départ de SAINT VALÉRY			
Départ en BATEAU			
Saint Valery - Port	Dép.	11h15	
Le Crotoy - Port	Arr.	12h15	
Retour en TRAIN			
			
			
Le Crotoy - Gare	Dép.	14h30	
Saint Valery - Port	Arr.	15h30	

Vendredi 25 juin

Au départ du CROTOY			
Départ en BATEAU			
Le Crotoy - Port	Dép.	12h45	
Saint Valery - Port	Arr.	13h45	
Retour en TRAIN			
			
			
Saint Valery - Port	Dép.	14h30	16h30
Le Crotoy - Gare	Arr.	15h30	17h30

Au départ de SAINT VALÉRY			
Départ en BATEAU			
Saint Valery - Port	Dép.	11h45	
Le Crotoy - Port	Arr.	12h45	
Retour en TRAIN			
			
			
Le Crotoy - Gare	Dép.	14h30	16h30
Saint Valery - Port	Arr.	15h30	17h30

Vendredi 10 septembre

Au départ du CROTOY		
Départ en TRAIN		
Le Crotoy - Gare	Dép.	11h00  
Saint Valery - Port	Arr.	12h00
Retour en BATEAU		
Saint Valery - Port	Dép.	13h45
Le Crotoy - Port	Arr.	14h45

Au départ de SAINT VALERY		
Départ en TRAIN		
Saint Valery - Port	Dép.	11h00 
Le Crotoy - Gare	Arr.	12h00
Retour en BATEAU		
Le Crotoy - Port	Dép.	14h45
Saint Valery - Port	Arr.	15h45

Mardi 21 septembre

Au départ du CROTOY		
Départ en BATEAU		
Le Crotoy - Port	Dép.	12h45
Saint Valery - Port	Arr.	13h45
Retour en TRAIN		
Saint Valery - Port	Dép.	14h30  
Le Crotoy - Gare	Arr.	15h30  




Au départ de SAINT VALERY		
Départ en BATEAU		
Saint Valery - Port	Dép.	11h45
Le Crotoy - Port	Arr.	12h45
Retour en TRAIN		
Le Crotoy - Gare	Dép.	16h00 
Saint Valery - Port	Arr.	17h00

Mercredi 20 octobre

Au départ du CROTOY		
Départ en BATEAU		
Le Crotoy - Port	Dép.	12h15
Saint Valery - Port	Arr.	13h15
Retour en TRAIN		
Saint Valery - Port	Dép.	14h30   
Le Crotoy - Gare	Arr.	15h30   

Au départ de SAINT VALERY		
Départ en BATEAU		
Saint Valery - Port	Dép.	11h15
Le Crotoy - Port	Arr.	12h15
Retour en TRAIN		
Le Crotoy - Gare	Dép.	14h30   
Saint Valery - Port	Arr.	15h30   

TARIFS ALLER-RETOUR	INDIVIDUELS	GROUPES (à partir de 25 pers)
Adulte	28 €	23 €
Enfant de 3 à 12 ans	19,50 €	17 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	-

 Train Diesel
 Train Vapeur
 Train accessible PMR

Tarifs groupes à partir de 25 personnes, nous consulter.

IMPORTANT :

- A Saint Valery, les départs et arrivées du train et du bateau se font au même endroit, sur le Port.
- Au Crotoy, les voyageurs doivent se rendre de la gare au port, ou vice-versa (environ 500 mètres).
- La traversée en bateau peut être annulée en cas de mauvais temps.
- Les voyageurs doivent être présents à la gare ou au port 30 minutes avant le départ.
- Les chiens sont acceptés, tenus en laisse.
- **ACCES PMR : Merci de nous contacter par téléphone afin de réserver les places PMR**

Voyage en Train : Accès PMR possible selon les horaires (3 fauteuils maximum par horaire).

Voyage en bateau : Accès PMR (3 fauteuils maximum).

Informations Voyageurs

La Combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2032 et de l'article L211-2 II du Code du tourisme.

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le [code du tourisme](#). L'association « Chemin de Fer de la Baie de Somme » sera entièrement responsable de la bonne exécution du service de voyage.

En outre, comme l'exige la loi, l'association « Chemin de Fer de la Baie de Somme » dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : [lien hypertexte « code du tourisme »](#).

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-crédit et Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (126, rue de la Piazza, 93199 Noisy-le-Grand Cedex, tél : 01 49 31 31 31), si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme.